



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 15 septembre 2022

Lutte contre les algues vertes :

De nouvelles mesures vont s'appliquer sur les territoires des baies « algues vertes » finistériennes

A l'issue d'une démarche partenariale menée depuis le mois de novembre 2021, le Préfet du Finistère, Philippe MAHE vient de signer pour chaque baie « algues vertes » du Finistère - baie de Douarnenez, baie de la Forêt, baie de l'Horn-Guillec, baie du Quillimadec-Alanan et baies du Douron et de la Lieue de Grève - des arrêtés qui viennent renforcer et compléter les mesures déjà mises en place depuis 2012 sur ces territoires dans le cadre des plans de lutte contre la prolifération des algues vertes.

Ce travail piloté par les services de l'État a permis aux acteurs des territoires - collectivités qui animent les plans d'actions sur chaque baie, agriculteurs référents, Chambre d'agriculture, financeurs et partenaires du plan dont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Conseil départemental du Finistère - de définir des résultats à atteindre en 2025 sur les actions qui permettent de lutter contre le développement des algues vertes, dans les domaines suivants :

- la fertilisation des cultures
- la couverture des sols en période pluvieuse
- le pâturage
- la protection des zones humides et l'aménagement de l'espace rural.

Des dispositifs financiers sont prévus pour accompagner les exploitants qui doivent encore faire des efforts sur ces territoires. Ont notamment été mis en place:

- une nouvelle mesure agro environnementale « algues vertes » en 2023
- le dispositif des paiements pour services environnementaux (PSE)
- des dispositifs spécifiques, que beaucoup d'agriculteurs connaissent déjà : les chantiers collectifs, le dispositif Etap'Azote sur le territoire Horn-Guillec, la Boucle vertueuse sur celui du Douron-Lieue de Grève.

Ces nouvelles actions ont pour objectif de conduire à une nouvelle baisse des concentrations en nitrates dans les cours d'eau et de contribuer à réduire encore les échouages d'algues vertes sur les plages touchées.

Des réunions spécifiques permettant l'appropriation de ces arrêtés seront organisées prochainement dans l'ensemble des territoires concernés afin de présenter ces nouvelles mesures aux agriculteurs concernés ainsi que les aides financières permettant l'accompagnement des territoires dans cette transition agroécologique.